

VOL DE FAMILIARISATION EN HÉLICOPTÈRE

Références : A. OR (Cadets) art 2.33 (1)
 B. OAIC 54-01
 C. A-CR-CCP-265/PC-002
 D. Allocation Annuelle d'heures de vol - Plan d'affaire de la 1ère Escadre NOTAL
 E. 1086-20-2 Mission de vol – Vol de familiarisation Hélicoptère (publiée annuellement pour chaque détachement par les Opérations Aériennes Cadets)

GÉNÉRALITÉS

1. Cette ordonnance a pour but d'établir les règles pertinentes à la tenue de vol de familiarisation pour les cadets de la Région de l'Est effectués à bord d'aéronefs des FC. Ces vols de familiarisation sont faits en appui aux buts du mouvement des cadets et principalement du programme d'instruction des cadets de l'air. Ils sont complémentaires au programme planeur et ont pour objectif de susciter l'intérêt des cadets de l'air envers leur élément et la force aérienne du Canada. La coordination et supervision du programme de vol de familiarisation à bord d'aéronefs des FC pour les cadets de la Région de l'Est est sous la responsabilité de l'Officier Supérieur d'État-major des Opérations Aériennes Cadets (OSEM Ops Air) en accord avec les références ci-dessus.

2. Le nombre d'heures de vol réservé annuellement aux cadets de l'air selon la référence D (principalement en hélicoptère) est publié à la référence E. **Les tractations individuelles entre les escadrons de cadets et les escadrons de vol des FC concernant les heures de vol déjà réservées aux cadets et prévues aux références D et E ne seront pas supportées.** Dans ces cas, les exigences décrites au paragraphe 13 s'appliquent et le commandant de bord de l'aéronef aura l'autorité et la responsabilité de la sécurité des cadets et l'application des consignes et contrôles en vigueur requis.

FAMILIARIZATION FLYING - HELICOPTER

Reference: A. QR (Cadets) art 2.33 (1)
 B. CATO 54-01
 C. A-CR-CCP-265/PC-002
 D. Yearly Flying Rate – 1 Wing Business Plan NOTAL
 E. 1086-20-2 Flying Tasking – Familiarization Flying Helicopter (issued annually for each detachment by Cadet Air Operations)

GENERAL

1. The purpose of this order is to establish rules for familiarization flying by Eastern Region cadets aboard CF aircraft. These familiarization flights are offered in support of the objectives of the cadet movement, and especially of the Air Cadet training program. They supplement the glider program, and their purpose is to stimulate Air Cadets' interest in their element and in the RCAF. Coordination and supervision of the familiarization-flying program aboard CF aircraft for Eastern Region Cadets are the responsibility of the Senior Staff Officer Air Operations (SSO Air Ops), in accordance with the above references.

2. The number of flying hours (mostly in helicopters) reserved annually for Air Cadets according to Ref D can be found in Ref E. **Individual negotiations between cadet squadrons and CF flying squadrons concerning flying hours already reserved for cadets and scheduled in Refs D and E will not be supported.** In these cases, the requirements specified in paragraph 13 apply, and the aircraft commander will be responsible for the safety of the cadets and have the authority to enforce the applicable orders and control measures as required.

PARTICIPATION

3. Les individus suivants peuvent participer au programme de vol de familiarisation en hélicoptère :

- a. les **cadets de l'air** de la Région de l'Est : prioritairement ceux de 1ère et 2ième année;
- b. les **cadets de l'armée** de la Région de l'Est : selon les conditions mentionnés aux paragraphes 10 et 11; et
- c. le personnel d'encadrement : le personnel des FC et au moins un officier CIC accompagnant l'escadron et participant pour toute la durée des envolées pour son escadron. Les bénévoles, membres du comité des répondants et parents ne sont pas autorisés à bord des aéronefs militaires sans l'autorisation expresse du Ministre de la Défense Nationale.

4. Sessions de vol. L'assignation des escadrons aux sessions de vol de familiarisation en hélicoptère, dates et horaires sont énoncés à la référence E.

5. Participation optionnelle. La participation annuelle à cette activité est optionnelle et n'a pas priorité sur les autres activités d'entraînement obligatoire des cadets. Cependant, considérant la nature de cette activité, les cmdt d'escadron **feront tout en leur pouvoir pour en accommoder la tenue et favoriser au maximum la participation de leurs cadets.**

CONDITIONS DE VOL

6. Tous les vols seront exécutés seulement sous des conditions de vol à vue (VFR) de jour ou de nuit.

PARTICIPATION

3. The following individuals may participate in the helicopter familiarization flying program:

- a. Eastern Region **Air Cadets**: those in 1st and 2nd year have priority;
- b. Eastern Region **Army Cadets**: in accordance with the conditions set out in paragraphs 10 and 11; and
- c. supervisory personnel: CF personnel and at least one CIC officer accompanying the squadron and participating during all of his/her squadron's flights. Volunteers, members of the sponsors' committee and parents are not allowed aboard military aircraft unless specifically authorized by the Minister of National Defence.

4. Flight sessions. Squadron schedules and dates for helicopter familiarization flights are provided in Ref E.

5. Optional participation. Annual participation in this activity is optional and does not take priority over mandatory training activities for cadets. However, considering the nature of this activity, the squadron commanders **will do everything in their power to accommodate it and to facilitate their cadets' participation.**

FLIGHT CONDITIONS

6. All flights will be executed only under visual flight rules (VFR), day or night.

ANNULATION

7. Seul le **Coordonnateur de vol** mentionné à la référence E possède l'autorité d'annuler le programme de la journée en tout ou en partie.

RESPONSABILITÉS DES COMMANDANS D'ESCADRON

8. Le commandant d'escadron doit:
- a. soumettre les documents spécifiques à son C CAD selon la référence E;
 - b. assumer la discipline des cadets sur le site et se soumettre aux consignes du coordonnateur de vol sur place;
 - c. être présent ou désigner **un officier CIC** le remplaçant, pour accompagner les cadets;
 - d. s'assurer que les cadets sont habillés **en tenue civile adéquate pour les conditions climatiques** (exceptionnellement en uniforme si le vol a lieu en période estivale);
 - e. respecter les dates et heures après confirmation avec son C CAD; et
 - f. s'assurer avant l'activité de la présence de tous les cadets prévus pour l'escadron afin d'optimiser les envolées.

TRANSPORT

9. Les escadrons participant au programme de vol de familiarisation en hélicoptère sont responsables des arrangements et des coûts du transport de leurs cadets. Les détachements pourront en assumer les coûts si leurs ressources le permettent.

CANCELLATION

7. Only the **Flight Coordinator** mentioned in Ref E has the authority to cancel the day's program partly or completely.

RESPONSIBILITIES OF SQUADRON COMMANDING OFFICERS

8. The squadron CO must:
- a. submit specific documents to his/her Cdt A in accordance with Ref E;
 - b. take responsibility for maintaining discipline among the cadets on site and follow the instructions of the on-site Flight Coordinator;
 - c. accompany the cadets, or designate a **CIC officer** to do so in his/her place;
 - d. ensure that the cadets are dressed in **civilian clothing appropriate for the weather** (or in uniform, for summer flights only);
 - e. respect the dates and times, once they are confirmed with the Cdt A; and
 - f. ensure that all expected cadets are present, in order to obtain maximum benefit from the flights.

TRANSPORTATION

9. Squadrons participating in the helicopter familiarization flying program are responsible for transportation arrangements and expenses for their cadets. Detachments may assume the costs if they have sufficient resources.

VOL DE FAMILIARISATION POUR LES CADETS DE L'ARMÉE

10. Exceptionnellement, les **cadets de l'armée** pourront accomplir des vols de familiarisation en hélicoptère lors d'exercices combinés entre l'unité affiliée d'un corps de cadets et un escadron de vol, **si tous les critères suivants sont respectés :**

- a. le soutien de l'escadron de vol est déjà prévu au soutien de l'unité affiliée;
- b. les deux unités sont d'accord à offrir une partie du temps de vol consacré à l'exercice et à offrir l'embarquement **pendant** les manœuvres de l'exercice;
- c. le temps de vol est imputé à l'unité affiliée ou l'escadron de vol, **et non pas aux heures réservées aux cadets de l'air prévues aux références D et E;**
- d. le commandant de l'exercice combiné assume la sécurité des cadets et les contrôles en vigueur requis; et
- e. l'autorisation du G3 Aviation du SQFT a été obtenue.

11. Une demande d'exercice, confirmant le respect de tous les critères du paragraphe 10, **doit être soumise pour approbation** à l'OSEM Ops Air, via le détachement concerné, quatre (4) semaines avant l'exercice.

12. Le BPR de ce dossier est l'Officier des Opérations au bureau des Opérations Aériennes de l'URSC Est.

BPR : OSEM Ops Air

Publiée février 2004

FAMILIARIZATION FLYING FOR ARMY CADETS

10. In exceptional cases, **Army Cadets** may be permitted to take helicopter familiarization flights during joint exercises between a flying squadron and the unit affiliated with a cadet corps, **if all the following criteria are met:**

- a. the flying squadron's support is made available for support of the affiliated unit;
- b. the two units have agreed to offer part of the flying time allocated to the exercise and to offer flying time **during** the exercise manoeuvres;
- c. the flying hours are attributed to the affiliated unit or the flight squadron, **and not to the hours reserved for Air Cadets as specified in Refs D and E;**
- d. the joint exercise commander takes responsibility for the cadets' safety and the necessary control measures; and
- e. authorization has been obtained from the G3 Air at LFQA.

11. An exercise request confirming that all criteria in paragraph 10 have been met **must be submitted for approval** to the SSO Air Ops, through the detachment concerned, four weeks before the exercise.

12. The OPI for familiarization flying is the Operations Officer at the RCSU (Eastern) Air Operations office.

OPI: RCA Ops O

Issued February 2004